

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00808

Numéro SIREN : 529 850 455

Nom ou dénomination : Dépil Tech

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2019 sous le numéro de dépôt 13573

**SAS DEPIL TECH**

Société par actions simplifiée  
au capital de 15 020 Euros

**Siège social :** 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 NICE

**RCS NICE :** 529 850 455

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/07/2019**

Le 25/07/2019,  
à 10 heures,

- **Monsieur Jean-Baptiste MAUVENU**, détenant 713 actions,
- **Monsieur Paul MAUVENU**, détenant 713 actions,
- **Monsieur Daniel MAKANDA**, détenant 76 actions,

actionnaires de la société **SAS DEPIL TECH** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur **Jean-Baptiste MAUVENU** préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- le rapport de gestion du président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018**,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2018**, et affectation des résultats,
- Décision concernant les conventions relatives aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Quitus à la présidence,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la présidence,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### ***Résolution n° 1***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** lesquels font apparaître **une perte de 132 006 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### ***Résolution n° 2***

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte de 132 006 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-132 006 Euros**.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### ***Résolution n° 3***

L'Assemblée Générale, indique conformément aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce ci-après les conventions savoir : néant.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### ***Résolution n° 4***

L'Assemblée générale, après avoir constaté que la société a perdu plus de la moitié de ses capitaux propres, décide de la non-dissolution de la société et de la continuité de l'exploitation.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### ***Résolution n° 5***

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur **Jean-Baptiste MAUVENU**, Président, décide de renouveler ledit mandat pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019**.

Le Président aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur **Jean-Baptiste MAUVENU** présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat.

### ***Résolution n° 6***

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

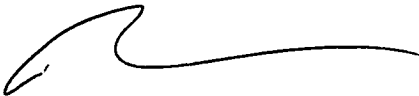
*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

**Le président**

Mr MAUVENU J. Baptiste



**Le secrétaire de séance**

Mr MAUVENU Paul



**SAS DEPIL TECH**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15 020 Euros

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 NICE

RCS NICE : 529 850 455  
-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/07/2019**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

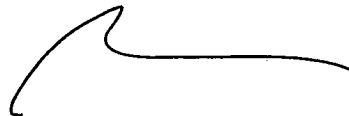
**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir **une perte** de 132 006 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-132 006** Euros.

Pour copie certifiée conforme  
**La Présidence**



**SAS DEPIL TECH**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15 020 Euros

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 NICE

RCS NICE: 529 850 455

\*\*\*\*\*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/07/2019**  
**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31/12/2018**


**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir une perte de 132 006 Euros.

L'Assemblée propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -132 006 Euros.

Pour copie certifiée conforme  
**La Présidence**



**SAS DEPIL TECH**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15 020 Euros

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 NICE

RCS NICE : 529 850 455

\*\*\*\*\*

**Rapport de gestion sur les opérations**  
**de l'exercice clos le 31/12/2018**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31/12/2018** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un total de produits d'exploitation de **8 257 293** Euros contre **7 690 638** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **8 015 782** Euros pour l'exercice, contre **8 533 533** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **3 889 369** Euros au **31/12/2018** contre **4 353 974** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **170 397** Euros au **31/12/2018** contre **128 887** euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **2 092 286** Euros au **31/12/2018** contre **2 371 562** Euros pour l'exercice, et les charges sociales correspondantes à **778 611** Euros au **31/12/2018** contre **847 901** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **132 006** Euros contre une perte de **1 001 753** Euros pour l'exercice précédent.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

## EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

#### ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

##### Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2018 fait ressortir une perte de 132 006 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de -132 006 Euros.

#### RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

#### DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Fait à NICE  
Le 31/05/2019

Le président



**SAS DEPIL TECH**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15 020 Euros

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 NICE

RCS NICE : 529 850 455

-----

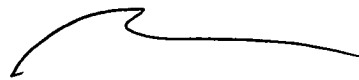
**Rapport spécial sur les conventions**  
**visées à l'article L 223-19 du Code de commerce**  
**Exercice clos le 31/12/2017**

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée aux-dits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

**Le Président**



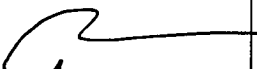

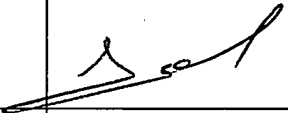
**SAS DEPIL TECH**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15 020 Euros

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 NICE

RCS NICE : 529 850 455

**FEUILLE DE PRESENCE**

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
du 25/07/2019

Associés Nom, Prénom & Adresse	Actions	Voix	Mandataire	Signature
MAUVENU Jean Baptiste	713	713		
MAUVENU Paul	713	713		
MAKANDA Daniel	76	76		
<b>TOTAL</b>	<b>1 502</b>	<b>1 502</b>		

Sur les 1 502 actions composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que les actionnaires sont présents ou représentés, et totalisent 1 502 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1 502 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La Présidence



# SAS DEPIL TECH

Société par actions simplifiée

au capital de **15 020** Euros

**Siège social** : 196 avenue de la Californie

Manoir Leliwa

**06200 NICE**

**RCS NICE** : 529 850 455

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials, is written below the stamp.

Désignation de l'entreprise : <b>S.A.S. DEPIL TECH</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>		
Adresse de l'entreprise <b>196 avenue de la Californie</b>		06200 NICE		
Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
Numéro SIRET* <b>5 2 9 8 5 0 4 5 5 0 0 0 6 2</b>				
		Exercice N clos le, <b>31/12/2018</b>		
		N-1 <b>31/12/2017</b>		
		Brut <b>1</b>		
		Amortissements, provisions <b>2</b>		
		Net <b>3</b>		
		Net <b>4</b>		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	8 090	
	Frais de développement *	CX	162 464	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	71 025	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	55 650	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 216 927	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 125 166	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	150	
	Créances rattachées à des participations	BB	166 001	
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	59 826		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>2 865 300</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	250 640
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	87 060
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 596 888
		Autres créances (3)	BZ	670 008
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	52 500
Disponibilités	CF	150 441		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	55 033	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>3 862 571</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>6 727 871</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	133 827
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :		CR
Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepi Group

Désignation de l'entreprise : S.A.S. DEPIL TECH

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....15...020.....)	DA	15 020	15 020	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	69 240	69 240	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	(500 258)	501 495	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(132 006)	(1 001 753)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(548 004)	(415 998)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	147 000		
	Provisions pour charges	DQ	70 000		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	217 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 082 847	1 627 744	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	150	150	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	80 989	216 695	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 332 640	1 351 618	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 876 334	2 181 686	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	301 794	158 054	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	199 575		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	5 874 329	5 535 947		
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 543 324	5 119 948	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 874 329	5 535 947	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	153 507	328 738		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>S.A.S. DEPIL TECH</b>		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	861 999	FB	158 140	FC	1 020 139	1 162 681	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	6 511 632	FII	- 649 008	FI	7 160 640
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		7 373 631	FK	807 148	FL	8 180 779	7 581 938
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	75 730	108 576	
	Autres produits (1) (11)					FQ	783	124	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	8 257 293	7 690 638
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	315 747	198 799	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	313 492	333 722	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(97 522)	6 353	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 889 369	4 353 974	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 397	128 887	
	Salaires et traitements*					FY	2 092 286	2 371 562	
	Charges sociales (10)					FZ	778 611	847 901	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	283 112	271 436	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	56 042	4 082	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	70 000			
	Autres charges (12)					GE	144 248	16 817	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	8 015 782	8 533 533
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	241 510	(842 895)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	46		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 201	2 608	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	10 247	2 608	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	92 150		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	20 084	58 795	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	112 234	58 795	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(101 987)	(56 188)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	139 523	(899 083)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. DEPIL TECH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	49 550	35 157	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	619	3 010	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	IID	50 168	38 167	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	142 662	117 429	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	32 036	47 354	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG	147 000		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	IIII	321 697	164 783	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		IIII	(271 529)	(126 615)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIKK		(23 945)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		IIIL	8 317 708	7 731 412	
<b>TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		IIIM	8 449 714	8 733 166	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		IIIN	(132 006)	(1 001 753)	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	IIHY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIG	619	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	IIHP	6 828	6 828
		- Crédit bail immobilier	IIHQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIH	24 032		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIIJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIIK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIHX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IIIC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	IIID		
	(9) Dont transferts de charges	IIA1	64 319	108 576	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	IIA2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	IIA3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	IIA4	33 442	11 392		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
	obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
		321 697	50 168		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
CHARGES EXPLOITATION SUR EXERCICE ANTERIEUR		24 032			
PRODUITS EXPLOITATION SUR EXERCICE ANTERIEUR			619		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	155
Autres créances	17 184
Total	17 340

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 887
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 783
Dettes fiscales et sociales	545 222
Autres dettes	274 918
Total	994 811

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	55 033
Total	55 033
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	199 575
Total	199 575

## - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

**Serge COHEN**

Expert comptable - Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
54 avenue de Versailles  
75016 Paris

**DEPIL TECH S.A.S.**

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 Nice

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
à l'Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

## **Serge COHEN**

Expert comptable - Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
54 avenue de Versailles  
75016 Paris

<p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> <b>à l'Assemblée générale d'approbation des comptes</b> <b>de l'exercice clos le 31 décembre 2018</b></p>
--

Aux actionnaires,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **DEPIL TECH SAS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'importance du passif exigible à moins d'un an de 5.593.765 €, par rapport à l'actif circulant disponible de 3.735.357 €. Et ce même, s'il a été mis en place des échéanciers de paiements avec les administrations fiscales et sociales et les fournisseurs de l'entreprise.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement

de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 17 juin 2019



6  
Serge COHEN

Commissaire aux comptes

## **DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise : <b>S.A.S. DEPIL TECH</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise <b>196 avenue de la Californie</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>					
Numéro SIRET* <b>5 2 9 8 5 0 4 5 5 0 0 0 6 2</b>		Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le, <b>31 12 2018</b>					
		N-1 <b>31 12 2017</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	8 090	AC	8 090		
	Frais de développement *	CX	162 464	CQ	47 421	115 043	119 274
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	71 025	AG	26 249	44 776	50 653
	Fonds commercial (1)	AH		AI			9 268
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	55 650	AK		55 650	55 650
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 216 927	AS	469 262	747 665	903 382
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 125 166	AU	469 193	655 973	769 142
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	150	CV	150		150	
Créances rattachées à des participations	BB	166 001	BC	92 000	74 001	151 942	
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BII	59 826	BI		59 826	55 034	
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	<b>2 865 300</b>	BK	<b>1 112 365</b>	<b>1 752 935</b>	<b>2 114 496</b>	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	250 640	BU		250 640	149 036
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	87 060	BW		87 060	55 872
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 596 888	BY	72 181	2 524 707	2 128 646
Autres créances (3)	BZ	670 008	CA		670 008	446 528	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	52 500	CE		52 500	52 500
	Disponibilités	CF	150 441	CG		150 441	115 098
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	55 033	CI		55 033	57 773
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	<b>3 862 571</b>	CK	<b>72 181</b>	<b>3 790 390</b>	<b>3 005 452</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	<b>6 727 871</b>	IA	<b>1 184 546</b>	<b>5 543 324</b>	<b>5 119 948</b>	
Revois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	133 827	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise : S.A.S. DEPIL TECH		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....15...020.....)	DA	15 020	15 020
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	69 240	69 240
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH	(500 258)	501 495
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(132 006)	(1 001 753)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	(548 004)	(415 998)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	147 000	
	Provisions pour charges	DQ	70 000	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	217 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 082 847	1 627 744
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	150	150
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	80 989	216 695
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 332 640	1 351 618
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 876 334	2 181 686
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	301 794	158 054	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	199 575	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	5 874 329	5 535 947	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 543 324	5 119 948
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 874 329	5 535 947	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	153 507	328 738	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. DEPTL TECH

Néant 

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	861 999	FB	158 140	FC	1 020 139	1 162 681	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	6 511 632	FH	649 008	FI	7 160 640
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		7 373 631	FK	807 148	FL	8 180 779	7 581 938
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	75 730	108 576	
	Autres produits (1) (11)					FQ	783	124	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 257 293	7 690 638
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	315 747	198 799	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	313 492	333 722	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(97 522)	6 353	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 889 369	4 353 974	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 397	128 887	
	Salaires et traitements*					FY	2 092 286	2 371 562	
	Charges sociales (10)					FZ	778 611	847 901	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	283 112	271 436		
			- dotations aux provisions		GB				
		} Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	56 042	4 082			
		} Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	70 000				
	Autres charges (12)				GE	144 248	16 817		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 015 782	8 533 533
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	241 510	(842 895)	
opérations en cours	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GII			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	46		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 201	2 608	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	10 247	2 608	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	92 150		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 084	58 795	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	112 234	58 795	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(101 987)	(56 188)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	139 523	(899 083)	

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. DEPIL TECH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	49 550	35 157	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	619	3 010	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		IID	50 168	38 167	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	142 662	117 429	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	32 036	47 354	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG	147 000		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		IIII	321 697	164 783	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		IIII	(271 529)	(126 615)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIKK		(23 945)	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		IIIL	8 317 708	7 731 412	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	8 449 714	8 733 166	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		IIIN	(132 006)	(1 001 753)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	IIY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIG	619	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	IIIP	6 828	6 828
		- Crédit bail immobilier	IIIQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIII	24 032		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	64 319	108 576	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	33 442	11 392		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	321 697	50 168	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs	24 032	619	
CHARGES EXPLOITATION SUR EXERCICE ANTERIEUR					
PRODUITS EXPLOITATION SUR EXERCICE ANTERIEUR					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		S. A. S. DEPIL TECH										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								Consécutif et à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	146 871	D8		D9	23 683			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	135 943	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M11		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M12		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M13	1 216 927	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	592 583	KW		KX			
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	532 583	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes					LK		LI		LI				
	TOTAL III					LN	2 342 093	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
Autres participations					8U	152 092	8V		8W	101 698				
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	55 034	IU		IV	25 792				
TOTAL IV					LQ	207 126	LR		LS	127 490				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	2 832 033	OII		OJ	151 174				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO	170 554	D0	170 554			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	9 268	LV	126 675	LW	126 675			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		NJ	1 216 927	MK	1 216 927			
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	592 583	MN	592 583		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	532 583	MT	532 583			
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA				
Avances et acomptes					NC		ND		NE					
TOTAL III					IY		NG	2 342 093	NH	2 342 093				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7				
	Autres participations					IO	87 639	OX	166 151	OY	166 151			
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C				
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	21 000	2E	59 826	2F	59 826			
	TOTAL IV					I3	108 639	NJ	225 977	NK	225 977			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	117 907	OK	2 865 300	OL	2 865 300				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
AGECO NICE

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>S.A.S. DEPIL TECH</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>											
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		<b>TOTAL I</b>		CY	27 596	EL	27 915	EM	0	EN	55 511
Autres immobilisations incorporelles		<b>TOTAL II</b>		PE	20 372	PF	5 877	PG		PH	26 249
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	313 545	QA	155 717	QB	(0)	QC	469 262
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	183 759	QE	56 429	QF	0	QG	240 188
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	172 265	QM	56 740	QN	(0)	QO	229 005
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>			QU	669 569	QV	268 886	QW	0	QX	938 455
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>				ON	717 538	OP	302 678	OQ	0	OR	1 020 215
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4
	Inst. générales, agencements et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5
	Mat. bureau et infirm., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO				NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
<b>Total général sans valeur (NP + NQ + NR)</b>	NW			NY			NZ				NZ
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. DEPIL TECH** Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	126 042	UF	11 411
	- financières	UG	92 150	UH	
	- exceptionnelles	UJ	147 000	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I. I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		S.A.S. DEPIL TECH		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	166 001	UM	166 001	UN				
	Prêts (1)(2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	59 826	UV	59 826	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	149 898		149 898					
	Autres créances clients		UX	2 446 991		2 446 991					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	6 502		6 502					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 961		1 961					
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VNI	105 740		105 740					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	207 946		207 946					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	347 858		347 858					
	Charges constatées d'avance		VS	55 033		55 033					
	<b>TOTAUX</b>		VT	3 547 757	VU	3 547 757	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	167 394		167 394						
	à plus de 1 an à l'origine	VII	915 453		915 453						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 332 640		1 332 640						
Personnel et comptes rattachés		8C	230 712		230 712						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	836 310		836 310						
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E	3 402		3 402						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 579 182		1 579 182						
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	226 728		226 728						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	150		150						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	301 794		301 794						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	199 575		199 575						
<b>TOTAUX</b>		VY	5 793 340	VZ	5 793 340						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Serge COHEN**

Expert comptable - Commissaire aux comptes  
Membre de la **Compagnie Régionale de Paris**  
54 avenue de Versailles  
75016 Paris

**DEPIL TECH S.A.S.**

Siège social : 196 avenue de la Californie  
Manoir Leliwa  
06200 Nice

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
à l'Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

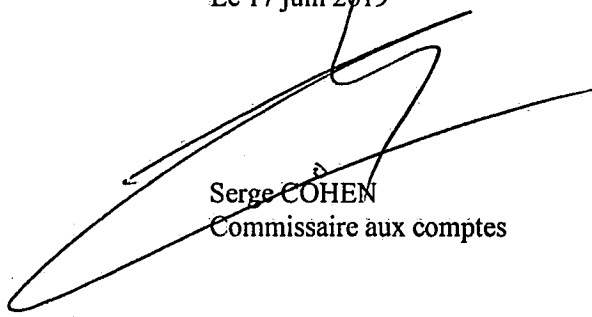
Il m'appartient, de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui mon été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés**

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Paris,  
Le 17 juin 2019



Serge COHEN  
Commissaire aux comptes